**AVIS**

Il est porte a la connaissance des habitants de la commune que les adjudicataires de la chasse procederont a des battues dans tous les bois de la commune :

- samedi 13 octobre 2018

- MARDI 16 OCTOBRE 2018

- samedi 27 octobre 2018

- samedi 3 novembre 2018

- SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018

- MARDI 13 novembre 2018

- samedi 24 novembre 2018

- MARDI 27 NOVEMBRE 2018

- samedi 1er decembre 2018

- samedi 8 decembre 2018

- samedi 15 DECEMBRE 2018

- mardi 18 DECEMBRE 2018

- samedi 22 decembre 2018

- samedi 29 DECEMBRE 2018

- samedi 5 janvier 2019

- MARDI 8 JANVIER 2019

- samedi 19 janvier 2019

- samedi 26 janvier 2019

- mardi 29 janvier 2019

A cet effet, et par mesure de sécurité, il est demandé aux promeneurs,   
  
V.T.T., cavaliers, de respecter ces jours de chasse et de ne pas se promener   
  
dans les forets aux dates susvisees.

MARANge-silvange, le 26 septembre 2018

Le maire

Yves muller